



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS**

**MUNICIPALITÉ DE  
BAIE-JOHAN-BEETZ**

## **RÈGLEMENT NO 2004-01**

Projet de règlement relatif à l'agrandissement de la zone résidentielle RA-5 du plan de zonage numéro 6-0431-Z, feuillet 2 de 2.

Attendu que la Municipalité est favorable à l'agrandissement de la zone résidentielle RA-5;

Attendu que la rue Bellevue dessert l'agrandissement de la zone résidentielle RA-5;

Attendu que l'agrandissement de la zone résidentielle RA-5 va permettre l'implantation de nouvelles constructions du côté est de la rue Bellevue;

Attendu que ce projet de règlement est conforme au plan d'urbanisme de la municipalité;

Attendu que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz est régie par le plan d'urbanisme qu'elle peut modifier en suivant la procédure prévue par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme aux articles 109 à 110.3 ( L.R.Q., A- 19.1)

En conséquence, il est proposé par Clément Tanguay appuyé par Yvon Tanguay et résolu unanimement.

Que le projet de règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

### **ARTICLE 1 : AGRANDISSEMENT DE LA ZONE RÉSIDENIELLE RA-5 DU PLAN DE ZONAGE NUMÉRO 6-0431-Z FEUILLET 2 DE 2.**

La zone résidentielle RA-5 du plan de zonage numéro 6-0431-Z feuillet 2 de 2, sera agrandie.

### **ARTICLE 2 : ANNEXE 1**

L'annexe 1 illustrant les modifications apportées sur le plan de zonage numéro 6-0431-Z feuillet 2 de 2, fait partie intégrante de ce projet de règlement.

### **ARTICLE 3 : PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

### **ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L »R.Q. c. A-19.1) et au code Municipal du Québec (L.R.Q., C-27.1)

Adopté à Baie-Johan-Beetz, ce troisième jour de mai 2004.

AVIS DE MOTION : 5 AVRIL 2004

PROJET DE RÈGLEMENT : 3 MAI 2004

AVIS PUBLIC : 3 MAI 2004

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION : 10 MAI 2004

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT :

TRANSMISSION DU PROJET DE RÈGLEMENT À LA MRC :

DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR :